

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 22 juin 2007
(convocation du 11 juin 2007)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Deux Juin Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. JUPPE Alain, M. HOUEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme FAYET Véronique, Mme EYSSAUTIER Odette, M. MARTIN Hugues, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude
Mme FAYET Véronique à Mme DESSERTINE Laurence (jusqu'à 11 h 25)
M. LABARDIN Michel à M. QUERON Robert
M. BANNEL Jean Didier à M. QUANCARD Joël (jusqu'à 10 h 20)
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert (jusqu'à 9 h 45)
Mme BRUNET Françoise à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (jusqu'à 11 h 00)
Mme. BRACQ Mireille à M. BRON Jean-Charles
M. CANIVENC René à M. BELLOC Alain
M. CASTEL Lucien à M. REBIERE André
M. CASTEX Régis à M. GELLE Thierry
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DUCHENE Michel
M. CAZENAVE Charles à M. MERCHERZ Jean (jusqu'à 10 h 25)
Mme. CONTE Marie-Josée à M. BROQUA Michel
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel

M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PARCELIER Muriel
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis
M. DUCASSOU Dominique à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia
Mme DUMONT Dominique à M. ROUSSET Alain (jusqu'à 10 h 00)
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. JOUVE Serge à M. MOULINIER Maxime
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick (à partir de 11 h 00)
M. LOTHAIRES Pierre à M. PETIT Alain (à partir de 12 h 15)
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. MANSENCAL Alain à M. LOTHAIRES Pierre (à partir de 11 h 20)
M. SEGUREL J. Pierre à M. FELTESSE Vincent (jusqu'à 11 h 00)
M. TAVART Jean-Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUTON Elisabeth à M. SIMON Patrick (à partir de 12 h 15)
Mme VIGNE Elisabeth à Mme WALRYCK Anne (jusqu'à 10 h 30)

LA SEANCE EST OUVERTE

Présentation du rapport d'activité "Transports publics" - Année 2006

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

I – LE RESEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN TBC

La Communauté urbaine de Bordeaux compétente en matière de transports urbains, a délégué par voie contractuelle, la gestion de son réseau communautaire de transports en commun à la société Connex Bordeaux, dans le cadre d'une convention de délégation de service public depuis le 1^{er} janvier 2001. Cette convention est conclue pour une durée de 8 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2008.

A – Les faits marquants

 **L'exploitation**

L'offre effective, mise en œuvre sur l'ensemble du réseau Tbc est de 24 286 570km parcourus par les autobus et les rames, soit une diminution de - 1,70% en comparaison de 2005.

Cette offre kilométrique se décline de la manière suivante : le réseau de bus avec 21 833 267km (dont 2 880 475 pour le réseau affrété), le réseau tramway recense 2 421 205km et enfin les dessertes spécifiques et temporaires avec 32 098km.

Ainsi l'offre kilométrique, pour 2006 est de 36,70km par habitant (37,45km / habitant en 2005).

Pour permettre le déplacement des usagers et parcourir l'ensemble des itinéraires, l'exploitant Connex Bordeaux dispose de 503 autobus et 44 rames avec une moyenne d'âge du parc de bus de 7,44 ans.

Parallèlement et afin d'accéder au réseau TBC, des aires de stationnement sont réservées aux véhicules des clients du réseau communautaire. Au nombre de sept pour 2 480 places, les parcs relais ont accueilli en 2006, 703 202 véhicules.

Le taux d'occupation annuel pour l'ensemble des parcs est de 78%.

L'usage

La fréquentation pour l'année 2006 est de 75 370 132 voyages. Pour le réseau bus, y compris dessertes, le nombre de voyages est de 34 086 319 (- 2,35%), le réseau tramway totalise 41 283 813 voyages (+ 21,9%).

En comparaison de 2005, on observe une évolution globale de + 9,6%. Il est à noter qu'au premier trimestre 2007, on a une augmentation aussi bien sur le réseau bus que tramway de l'ordre de 10%.

L'usage du réseau est de 114 voyages par habitant avec un taux d'utilisation de 3,10 voyages par kilomètre.

La fraude

L'enquête réalisée en décembre 2006, sur les 3 lignes de tramway et les 22 lignes de bus, met en valeur la baisse entamée en 2004 et 2005, avec un taux de fraude à 11,4% (16,4% en 2004 et 13,9% en 2005).

Les contrôles effectués par les contrôleurs de Connex Bordeaux ont diminué de 3,30% par rapport à 2005. Ainsi 1 531 143 usagers ont été contrôlés en 2006.

L'effectif mis en place par le délégataire est de 70 contrôleurs.

B – Les évolutions tarifaires

Le 1^{er} juillet 2006, les tarifs du réseau Tbc ont fait l'objet d'une évolution comparable à celle de l'inflation (+ 1,54% de décembre 2004 à décembre 2005).

Cette augmentation a consisté à relever de manière ciblée les tarifs de certains titres pour les rapprocher des tarifs moyens pratiqués dans les autres agglomérations afin d'atteindre à terme une participation des usagers aux dépenses d'exploitation de l'ordre de 30% comme dans les autres agglomérations comparables dotées d'un Transport en Commun en Site Propre.

C – Les résultats obtenus en matière de qualité de service

La mesure de la qualité du service est effectuée sur 7 thèmes, les résultats globaux étant les suivants :

Objectifs	Valeur minimale	Résultats 2005
Respect de l'offre - bus - tramway	Avoir moins de 0,6 % de parcours perdus chaque mois sur l'ensemble du réseau	Seuil atteint : 0,43% Seuil atteint : 0,36%
Ponctualité des départs en terminus : - bus - tramway	Pénalité applicable si le % de départs effectués à l'heure est inférieur à 90 %	90% de départs effectués à l'heure 95% de départs effectués à l'heure
Fiabilité des autobus et équipements embarqués (composteurs, girouettes) : - bus - tramway	Seuil minimum de 80 % pour les composteurs / valideurs et les girouettes	Girouettes : 96,72% Valideurs : 99,77% Girouettes : 98,60% Validieurs : 99,79%
Propreté des locaux ouverts au public	Echelle de notation allant de 0 à 3 attribuée chaque mois. Moyenne mensuelle minimale = 2	Moyenne mensuelle comprise entre 2,51 et 2,86
Propreté des autobus	Echelle de notation allant de 0 à 35 Moyenne mensuelle minimale = 25 points	Notes obtenues comprises entre 26 et 26,4
Propreté des rames	Echelle de notation allant de 0 à 35 Moyenne mensuelle minimale = 25 points	Notes obtenues comprises entre 22,8 et 26,9
Information embarquée bus	Contrôle portant sur 500 véhicules par mois minimum Le résultat mensuel doit être de 1600 points	Résultats mensuels entre 1906 et 1952 points
Information embarquée tramway	Notée sur 150 points, la note attribuée ne doit pas être inférieure à 600 points. L'objectif qualité est fixé à 1675 points soit 90%	Notes comprises entre 728 et 749 soit comprises entre 97,07% et 99,87%
Traitement des réclamations	Le délai de réponse ne doit pas excéder 1 mois	91% des réclamations traitées dans un délai de 0 à 15 Jours et 100% traitées dans un délai de 30 jours

Par ailleurs, chaque année, afin de mesurer le degré de satisfaction de la clientèle, le délégataire fait réaliser une enquête satisfaction qui s'est déroulée courant novembre sur un échantillon de 1 028 usagers du service.

L'indice de satisfaction évolue de 31% en 2004 à 36% en 2005 pour atteindre 50% en 2006, la note obtenue en 2006 est de 14,5 / 20 contre 13,4 / 20 en 2005.

D – Données financières

▪ Les dépenses :

- La contribution forfaitaire :	120 966 587€
- La taxe professionnelle :	5 323 715€
- Intéressement du délégataire :	1 725 290€

Les dépenses globales du réseau sont en augmentation de 3,71% par rapport à 2005.

▪ Les recettes :

- Produit de la vente de titres :	32 633 366€
- Produit des amendes :	983 640€
- Produit de la publicité :	1 593 615€
- Recettes diverses :	47 517€

Globalement les recettes du réseau progressent de 11,32% par rapport à l'année 2005.

Le taux de couverture (recettes/dépenses) progresse de 7,34% par rapport à 2005 et atteint le niveau de couverture enregistré en 1999 (25,7%).

L'évolution de la contribution forfaitaire est notamment liée à l'évolution de la formule d'actualisation et plus particulièrement à l'impact de la progression du prix du carburant. En effet, l'indice moyen du gazole a progressé de 35% depuis le début du contrat et celui du gaz d'environ 33%.

II – LE SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE « MOBIBUS »

Depuis le 1^{er} janvier 2004, l'exploitation du service de transport à la demande des personnes à mobilité réduite sur le territoire communautaire a été confiée à la société CFTI par le biais d'une convention de délégation de service public à contribution forfaitaire avec intéressement aux résultats d'une durée de 5 ans.

Cette convention, signée le 31 décembre 2003, a été modifiée par avenant n°1 du 30 mars 2004 suite à la création d'une filiale locale « TPMR Bordeaux » qui s'est substituée à la société CFTI dans l'ensemble des droits et obligations du délégataire.

Un deuxième avenant signé le 10 février 2005 a conduit à l'approbation du plan qualité et du règlement d'exploitation du service.

A – Les faits marquants 2005

Pour l'année 2006, le service de transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite, a parcouru 1 540 485 km sur le territoire communautaire soit une progression de + 9,20% par rapport à la première année d'exploitation.

L'exploitation

Conformément aux engagements, la base d'intéressement pour 2006 a été fixée à 55,12% de kilomètres commerciaux par rapport à la production totale annuelle. Le résultat présenté pour 2006 est de 683 946 km soit un ratio de 44,40%. On observe aussi un non respect de la proportion précédemment définie.

L'usage

Le nombre de voyages réalisés par Mobibus s'élève à 83 232 voyages. On enregistre une augmentation de la fréquentation de 7,05% en comparaison de 2005.

	2003	2004	2005	2006	Objectif / Limite
Nombre de personnes transportées dont :	71 788	73 106	77 748	83 232	82 000
# Personnes en fauteuil roulant	59%	54%	51%	49%	
# Personnes non voyantes	21%	23%	22%	23%	
# Personnes semi-valides	20%	23%	27%	27,72%	
Kilomètres parcourus dont :	1 368 300	1 337 553	1 410 176	1 540 485	
# Kilomètres commerciaux		42,63%	43,88%	44,40%	
# Kilomètres HLP		57,37%	56,13%	55,60%	53,56%
# Kilomètres sous-traités		7,40%	7,81%	8,32%	20%
Taux de refus		2,02%	2,38%	2,39%	2,00%

B – Résultats obtenus en matière de qualité de service

En matière d'intéressement, comme prévu par le contrat, le délégataire s'est engagé sur le respect de critères qui donnent lieu à l'application de primes ou pénalités.

La mesure de la qualité du service est effectuée sur les thèmes suivants :

	Critère	Seuil de qualité minimale	Objectif de qualité	Résultats	Intéressement
Ponctualité	+ ou – 10 minutes	95 % des transports	98 % des transports	96,69 %	Ni Prime ni Pénalité
Propreté	Critères de propreté	95 % des véhicules	98% des véhicules	98,43 %	Prime
Taux de refus	Base : 2,5%	1,75%	1,75%	2,39 %	Pénalité
Réclamations	Délai de traitement des réclamations	90% des réclamations traitées dans un délai de 15 jours	95% des réclamations traitées dans un délai de 30 jours	100 %	Prime
Kilomètres commerciaux	Amélioration du pourcentage de kilomètres commerciaux	Ratio de 55,12 %		44,40 %	Pénalité

Par ailleurs, chaque année, afin de mesurer le degré de satisfaction de la clientèle, le contrat de délégation de service public prévoit que le délégataire réalise une enquête satisfaction.

L'enquête a été réalisée du 6 au 15 juin 2006 auprès de 311 usagers sur un total de 1 771 clients.

Les thèmes abordés dans cette enquête étaient les suivants :

- la planification
- les transports
- les conducteurs
- l'écoute et la qualité générale du service

Les résultats sont globalement positifs sur l'ensemble des critères évalués, la note globale de satisfaction est de 16,3 en 2006 pour 15,4 en 2005. Cette étude met en exergue une demande d'amélioration dans l'accessibilité du standard téléphonique, un respect des horaires, la diminution du délai nécessaire à une réservation.

C – Les données financières

- | | |
|---|---------------|
| - Contribution forfaitaire 2006 : | 2 544 999,06€ |
| - Primes (propreté, traitement des réclamations) : | 7 823,90€ |
| - Pénalités (taux de refus, % kilomètres commerciaux) : | 15 088,95€ |

Les recettes sont perçues et conservées par le délégataire sur la base du tarif fixé par la Communauté urbaine (2,52€ / voyage).

III – LE TRANSPORT SCOLAIRE

La Communauté urbaine de Bordeaux est une des rares agglomérations à proposer un service de transport scolaire aussi développé sur son territoire.

Les 195 circuits proposés permettent la desserte de 74 écoles maternelles, 89 écoles primaires, 30 collèges et 29 lycées.

Pour l'année 2006, 8 093 élèves ont été transportés vers leurs établissements.

Le coût du transport scolaire pour la Communauté urbaine est de 4 725 367,05 € HT

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées présentation.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 22 juin 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
4 JUILLET 2007

PUBLIÉ LE : 4 JUILLET 2007

M. PIERRE BRANA